

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 24 Avril 1834.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

ARTICLES OFFICIELS.

1. S. E. M. le comte de Bombelles, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur d'Autriche près la Confédération Suisse, a communiqué au Conseil d'Etat les instructions suivantes qu'il a reçues de son Gouvernement relativement aux passe-ports :

1º Tout voyageur venant de Suisse ne sera dorénavant reçu aux frontières des pays limitrophes que s'il est porteur d'un passe-port des représentans de l'Autriche, de la Bavière, de la Sardaigne, du Wurtemberg, de Bade, etc., pour les Etats de leurs Souverains respectifs.

2º Les ressortissans suisses ne pourront dorénavant obtenir de passe-ports que sur la demande expresse des Gouvernemens cantonaux et sous la responsabilité de ces mêmes Gouvernemens.

La Chancellerie porte ces dispositions, par ordre du Conseil d'Etat, à la connaissance des personnes qu'elles peuvent intéresser. Donné au Château de Neuchâtel, le 16 Avril 1834.

CHANCELLERIE D'ÉTAT.

2. M. le baron de Hertling, Ministre résident de S. M. le roi de Bavière près la Confédération Suisse, a communiqué au Conseil d'Etat les dispositions suivantes que le Gouvernement Bavaurois a prises de concert avec les Gouvernemens des Etats limitrophes, et que la Chancellerie porte, par ordre du Conseil, à la connaissance du public :

1º Aucun voyageur venant de la Suisse ne sera admis à l'avenir dans les Etats voisins par les autorités frontalières, à moins d'être muni d'un passe-port des représentans d'Autriche, de Bavière, de Sardaigne, de Wurtemberg, de Bade, etc., pour les Etats de leurs Souverains respectifs.

2º Ces représentans ne pourront délivrer des passe-ports aux ressortissans suisses, qu'à la demande expresse et sous la garantie de leurs Gouvernemens cantonaux.

3º Les voyageurs allemands ou italiens des Etats qui n'ont pas de représentans en Suisse, ne pourront obtenir des passe-ports des représentans des Etats limitrophes, dans le territoire desquels ils comptent entrer, que lorsqu'ils prouveront par des documents en règle qu'ils ont été autorisés par leurs Gouvernemens à entrer et à séjourner en Suisse.

4º Les autorités des frontières ne permettront le passage de voyageurs allemands ou italiens en Suisse, que lorsque ceux-ci pourront produire des passe-ports en règle de leurs Gouvernemens respectifs.

Donné au Château de Neuchâtel, le 21 Avril 1834.

CHANCELLERIE D'ÉTAT.

3. S. E. M. le baron de Vignet, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Sardaigne près la Confédération Suisse, a annoncé au Conseil d'Etat, que, provisoirement et jusqu'à de nouveaux ordres, les Suisses qui voudront se rendre dans les Etats de Sa Majesté Sarde, devront être porteurs de passe-ports de la Légation de Sardaigne, lesquels ne leur seront délivrés que sur la demande expresse et sous la responsabilité du Gouvernement auquel ils appartiennent. Ce que la Chancellerie porte, par ordre du Conseil d'Etat, à la connaissance du public. Donné au Château de Neuchâtel, le 21 Avril 1834.

CHANCELLERIE D'ÉTAT.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

4. M^{me} la veuve de feu M. le receveur Favarger, étant à la veille de quitter le Pont-de-Thielle, vendra par voie d'enchères publiques, à des prix et sous des conditions très-favorables, au château de Thielle, le lundi 28 du présent mois d'Avril et le mardi 29, s'il y a lieu, des meubles et effets, comme commodes, bois-de-lits, tables, glaces, chaises, cartels, tableaux, literie, linge de lit, de table et de cuisine, verrerie, poterie, chandeliers, couteaux, fourchettes, cordes de lessives, fers à repasser, harnais, un violon avec sa caisse, des ustensiles de cuisine, alambics, chaudières, des livres et d'autres objets trop longs à détailler; il sera aussi vendu des légres et bosses à char, le tout en très bon état. Ces mises auront lieu les dits jours 28 et 29 Avril, dès les 8 heures du matin, sous de très-favorables conditions. On escomptera à ceux qui paieront comptant.

5. Le jeudi 1^{er} Mai prochain, à 9 heures du matin, on exposera en mises au 1^{er} étage de la maison Borel-Warnod, en face du Faucon, divers meubles et effets, comme literie, secrétaire, tables, bois-de-lits, chaises, porcelaine et différens autres objets.

6. Ensuite de permission obtenue, le Sieur Charles-Henri Nicole, exposera en mises juridiques, dans son domicile à Cormondrèche, le mardi 29 courant, son mobilier, consistant en linge, literie, batterie de cuisine, meubles et effets, bois-de-lits, commodes, garde-robes, chaises, fauteuils, lits-de-repos, bouteilles, pendule, cartel et plusieurs objets dont le détail est trop long; le tout aux favorables conditions qui seront lues avant les mises.

AMODIATIONS PAR VOIE D'ENCHÈRES.

7. Le mercredi 7 Mai 1834, dès les 10 heures du matin, la Municipalité de Cudrefin exposera par voie d'enchères publiques, dans la salle ordinaire de ses séances, ses deux auberges, situées au dit lieu, en amodiation pour le terme de trois ans, pour y entrer au 16 Octobre prochain, sous de favorables conditions qui déposent au greffe municipal, où chacun en peut prendre connaissance. Les amodiateurs pourront exercer l'état de boucher, en se conformant aux Lois et Réglemens de Police. Donné à Cudrefin, le 15 Avril 1834.

Pour la Municipalité, Dd. MILLIET, secrét.

IMMEUBLES A VENDRE.

8. (Ou à louer pour y entrer de suite.) Une maison bâtie nouvellement au haut du village de St. Blaise, sur la route de Neuchâtel à Neuveville, dégagée de toute autre habitation, consistant en deux appartemens, ayant chacun un salon avec balcon, chambres à fourneau et à cheminée, cuisine, caves, chambres hautes et galetas, un jardin devant et derrière, avec des terrasses d'où l'on jouit d'une vue charmante. La belle position de ce bâtiment, la proximité du ruisseau, un bon voisinage, des communications journalières avec la ville, qui n'est qu'à une lieue de distance, et encore d'autres agrémens, contribueraient à procurer un séjour agréable aux personnes à qui cette propriété pourrait convenir, soit pour en faire l'achat à un prix raisonnable et sous des conditions favorables, soit simplement pour y être en location. Les appartemens ont été distribués pour la commodité de deux ou d'un seul ménage. S'adresser, pour les renseignemens, soit à M. Ritter dit Bernard, entrepreneur de bâtimens, à Neuchâtel, ou au greffier Dardel, à St. Blaise.

9. A dix minutes de la ville, deux vignes de trois et un quart ouvriers environ chacune; les quartiers sont: Plans de Serrières et Caille; l'une a issue sur la grande route de Serrières et l'autre sur celle de Peseux; cette dernière est un plateau garni de beaux arbres fruitiers en pleine valeur. Toutes deux dans une situation d'où l'on peut jouir de la vue la plus belle et la plus étendue qu'il y ait aux environs de la ville. S'adr. à M. Touchon-Michaud.

10. Les créanciers colloqués dans le décret Kramer, sur les moulins situés derrière le château de Valangin, offrent à vendre ou à amodier les dits immeubles, à des conditions favorables. S'adr. à Gaberel, lieutenant, à Valangin.

11. Les hoirs de Jean-Frédéric Périllard, exposent en vente à la minute, en l'étude de M. Jacottet, notaire, la maison, jardin et dépendances qu'ils possèdent au Tertre, joûte de vent M^{lle} Steiner, de bise M. DuPasquier, pharmacien, et de joran la ruelle. S'adresser à la veuve Périllard, soit chez le notaire où la vente aura lieu le jeudi 15 Mai, à 11 heures du matin.

12. M. de Gümöens de Mellet, maintenant propriétaire de la totalité des collocations du cidevant hôtel Fauche, au faubourg de cette ville, expose en vente cette belle propriété, sous de favorables conditions; elle est suffisamment connue du public pour qu'on soit dispensé de détailler sa situation et ses avantages. M. Clerc, notaire, à Neuchâtel, est chargé de recevoir les offres qui pourraient être faites d'ici au 15 Mai prochain, jour auquel il sera, dans l'étude dudit notaire, à 3 heures après midi, procédé à la vente définitive de cet immeuble, aux conditions qui seront lues.

13. Deux vignes dans le voisinage de la ville, l'une de 3 ouvriers et demi, à Comba-Borel, l'autre de 5 ouvriers, aux Parcs, n^o 46, l'une et l'autre majeure partie en plant de raisins rouges; cette dernière à un plateau de pré de deux ouvriers, où l'on peut bâtir ou faire un chantier. S'adr. à M. de Pury-Chatelain, qui en a la commission.

A VENDRE.

14. (Ou à échanger contre un char-à-banc.) Un vurst encore en très-bon état. S'adresser au bureau d'avis.

15. Le vendredi 2 Mai prochain, à l'issue de l'assemblée de la Société des Missions, aura lieu chez M^{lle} Brun, au Faubourg, une vente de divers objets dont le produit est destiné à l'œuvre des Missions évangéliques. Les personnes qui ont travaillé dans ce but sont invitées à faire parvenir leurs ouvrages à Mademoiselle Brun, au plus tard, deux jours avant la vente.

16. Chez J.-P. Michaud, libraire, Méditations chrétiennes sur l'histoire de Saint-Pierre, par Blunt, un vol. in-12. Abrégé historique des livres de l'ancien Testament, par Risler. Le Souvenir chrétien ou réflexions pour tous les jours de l'année, 1^{re} livraison. L'Eglise et la Réformation, 3 vol. in-8^o, par M. de Perrot, pasteur.

17. (Ou à louer.) Un piano de César, à 6 octaves, bon et bien soigné. S'adr. à M^{me} DuPasquier-Borel.

18. Chez Gruet, coiffeur, six chaises en paille, un tour de lit en cotonne bleue, et une grande chaudière presque neuve.

19. Six ou sept cents poudrettes de Lavaux, premier choix. S'adresser à M. le justicier Preud'homme, à Peseux.

20. Un potager en fer, soit cuisine économique, contenant trois marmites, un vase pour l'eau et un four avec les accessoires nécessaires. S'adresser, pour le voir, à Chédel, maître ferblantier, à la Croix-du-marché.

21. M^{me} Torcy, à Auvrier, vient de recevoir des cotons écrus à tisser, ainsi que des cotons bleus bon teint, à tisser et à tricoter, de toutes les qualités; le tout à juste prix.

22. Un bois-de-lit en noyer, à roulettes, avec cadre, et une commode à trois tiroirs. S'adr. à M^{me} la veuve Descœudres, à la Grand'rué.

23. Une bonne guitare, chez M^{me} Péter-Wavre.

24. Un beau et bon piano à six octaves et trois pédales. S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera.

25. Un entrain de tisserand, complet. S'adr. à Pierre Riel, tisserand, à Wavre.

26. (Ou à louer.) Une ânesse fraîche, avec son ânon. S'adr. à Jean Pédro, de Fontanisier, Cercle de Concise, Canton de Vaud.

27. Une ânesse bien dressée pour la selle, et devant mettre bas au mois de Juin. S'adresser à la Mairesse, près Colombier.

28. M. Meuron-Gigaud, entrepreneur de bâtimens, au Faubourg, est assorti de parquets en chêne et en sapin, de diverses dimensions, en beau bois sec, et en lattes en chêne pour palissades. — Le même offre à louer dans sa maison au Tertre, plusieurs logemens, composés de cabinet, chambre et cuisine; plus, une remise et écurie, à des prix modérés.

29. On souscrit dès ce jour chez Auguste Borel-Borel, libraire, pour une carte générale de toutes les parties connues du globe, soit grand planisphère dressé d'après un modèle nouveau sur un plan d'environ 16 pieds carrés. On peut voir, pour d'ultérieurs renseignemens, le prospectus déposé chez le susdit libraire. Prix pour les souscripteurs, trois livres dix sols de Suisse.

30. Un billard, avec tous ses accessoires. Ce billard a été fait par un des meilleurs maîtres de la ville, et il passe pour le plus juste qui soit sorti de son atelier, remis à neuf tout récemment, l'acheteur n'aurait d'autres frais que ceux du transport. S'adr. à M. C.-H. Montandon, maison Rougemont, ou à M. L'Eplattenier, instituteur, en ville.

31. Le Sieur Marthe, conservateur des pompes à incendie à Neuchâtel, prévient les corporations et les particuliers qui lui ont demandé des boyaux en toile pour pompes à incendie, qu'il en recevra, pendant le courant de la huitaine, un assortiment complet et de première qualité.

32. Pour cause de départ, chez les Dames Klengenstein, aux moulins de la ville, plusieurs pianos et violons, de la musique pour divers instrumens et pour grand orchestre, des livres latins, français et allemands, pendules, glaces, armoires à deux portes et vitrées, commodes, chaises, canapés, bois-de-lits, matelas, coussins, batterie de cuisine, service en étain fin, etc., à des prix modiques.
33. Par balles, chez MM. Jeanjaquet frères, des riz d'Italie, à L. 18 d'ici le quintal.
34. Chez Gerster, libraire: Confession de foi des églises de la Suisse réformée, suivie du formulaire de consentement des églises réformées de Suisse sur la doctrine de la grâce universelle; brochure 8°, prix 10 1/2 bz. Leçons de philosophie morale, par M. Noël, composées sur le plan des leçons de littérature du même auteur, 1834; 1 vol. 8°, prix 7 fr. 50. L'Héritage, par l'auteur du Presbytère, 1 vol. 8°, prix 2 fr. La Bibliothèque de mon oncle, par le même, 1 vol., 1 fr. 50. Mélanges philosophiques, par Théodore Jouffroy, 1 beau vol. 8°, 8 francs.
35. Chez Chiffelle, couvreur, maison neuve, en face de la Douane, de très bons gypses de prés, d'une nouvelle mine, à garantie, en bosses et moyennes, et, comme le dépôt qu'il en a n'est pas des plus conséquent, il recevra les commissions qui pourraient lui être remises, qu'il exécutera exactement.
36. Mary Vizade informe le public qu'il a maintenant son magasin à la rue de l'Hôpital, vis-à-vis l'hôtel du Faucon; il vient de recevoir un assortiment d'ombrelles du dernier genre et de plusieurs qualités, de même que des parapluies; le même recouvre ces derniers avec des taffetas piqués, qu'il cédera à très-bas prix; jupes tricotées et caleçons, à bon compte, vu qu'il veut quitter cette partie.
37. Environ septante tonneaux gypse de Thoune, pour les champs, qu'on céderait à bas prix, en prenant la totalité. Plus, faute de place, une calèche de voyage, à deux chevaux. S'adr. à M. Stauffer, au Faubourg.
38. Un soufflet de forge, en très-bon état, divers outils de coutelier et 4 roulettes à l'anglaise. S'adr. à Marie Metzner, qui se recommande pour tous les ouvrages concernant la couture et le tricotage.
39. (Ou à louer.) Une ânesse fraîche avec son ânon. S'adr. à Jean Coinillon, pintier, rue de la Poste.
40. Une ânesse et son ânon en très-bon état. S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera.

ELIXIR ROYAL
DE JOHN MACARTNEY,

(for the stomach and nerves),

Éprouvé comme spécifique contre les crampes d'estomac, la faiblesse de l'estomac et des nerfs. Prix de la bouteille, L. 9 de Suisse et 5 batz d'emballage, lettres et argent franco, chez Christophe de Christophe Bourcard, à Bâle.

ON DEMANDE A ACHETER.

42. Un petit char à bras, qui soit encore en bon état. S'adr. au bureau d'avis.
43. De rencontre, un coffre-fort en fer, qui soit en bon état. S'adr. à Claparède aîné, serrurier, rue du Temple-neuf, qui prendrait un apprenti à des conditions favorables.
44. On demande de beaux grenats fins, pour coliers. S'adr. à Vasserot, bijoutier, qui en a la commission.
45. Un lit levant à deux personnes. S'adresser à M. le professeur Ladame, aux Bercles.
46. Cent-cinquante ou 200 fagots de sarmens. S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera.

A LOUER.

47. Pour la St. Jean prochaine, le troisième étage de la maison de l'hoirie Convert, à la rue du Château; plus, pour la même époque, le premier étage de la maison que la dite hoirie possède au haut du village d'Auvernier. S'adr. à MM. L^s Baillet ou C.-F. Convert-Favarger, qui offrent à vendre un tour à monter le bois, avec sa corde, en très-bon état.
48. Pour la St. Jean prochaine, un joli logement dans une maison nouvellement bâtie, au centre du village de Serrières; on y jouit d'une très-belle vue; il est composé de deux chambres avec fourneaux, d'une cuisine, chambre de réduit et d'un vaste emplacement pour le bois. S'adresser au propriétaire, M. Touchon-Michaud.
49. Pour la St. Jean, un jardin au Tertre, avec un cabinet composé de deux chambres à cheminée, galetas et cave. S'adresser à M. Borel, au Tertre.
50. Pour Noël prochain, la maison à la Grand'rue, occupée actuellement par M. Fréd. Mann, maître cordonnier. S'adresser, pour les conditions, au magasin de D.-F. Borel-Andrié, à la Croix-du-marché.

51. Pour la St. Jean, le plain-pied de la maison Herzog, rue des Moulins, consistant en une chambre, cuisine et caveau. S'adr. au propriétaire.
52. Une chambre à fourneau et cheminée, très-bien éclairée, au troisième étage et sur le derrière de la maison qu'occupe M. Dorn, à la Croix-du-marché.
53. Pour la St. Jean ou plus tôt si cela convient, une boulangerie bien achalandée, avec un appartement, à la Grand'rue. S'adr. à M. H.-L. Jeanrenaud-Jeanerret, à Boveresse, pour savoir le prix et les conditions.
54. Au Neubourg, un logement à un second étage, composé de 2 grandes chambres, cuisine et portion de galetas. S'adr. à M. Ganeval.
55. Dès la St. Jean, le premier étage (à remettre à neuf d'après la direction du locataire), de l'ancienne maison d'habitation de feu M. Benjamin Petitpierre. S'adr. à Colombier, à M. le châtelain Cousandier, ou en ville, à M. A.-S. Wavre.
56. La maison appartenant à l'hoirie de Meuron-Wolff, composée de deux beaux logemens, et située au faubourg du lac. Les propriétaires contracteraient un bail pour une ou plusieurs années et en garantiraient la durée. La même hoirie voulant également louer un bâtiment peu distant de la susdite maison, consistant en écurie, remise et grenier à foin, pourrait traiter avec les locataires pour partie ou totalité de l'écurie et dépendances. S'adr. à M. le major F. de Meuron, ou à M. James de Meuron, à la Rochette.
57. Chez M. Marthe, le logement du second étage de sa maison, rue des Chavannes, consistant en une grande chambre à fourneau, un cabinet, façade au midi, une grande salle au nord ou sans la salle, une cuisine, une chambre à serrer et un galetas. Plus, un petit logement au troisième étage.
58. Pour la St. Jean prochaine, dans la maison de M^{me} Lorimier la mère, au bas du Pont-neuf, n° 379, deux appartemens qui se composent chacun de trois pièces, avec cuisine et dépendances. S'adr. à son fils, M. Fréd. Lorimier, négociant, lequel aurait un logement neuf à remettre pour le premier Mai prochain, composé de plusieurs pièces, situé à 15 minutes au-dessus de la ville, dans une exposition qui ne laisse rien à désirer, ayant la vue de la ville et de ses environs, le lac et la chaîne des Alpes dans toute son étendue.
59. Pour la St. Jean, le troisième étage de la maison Colomb, rue St. Maurice. S'adr. à D.-L^s Roulet, à Gibraltar.
60. Un second étage, à la Grand'rue, et un piano à 5 octaves. S'adr. à J.-J. Wälchly.
61. Un logement de 5 chambres, cuisine et dépendances, au centre de la ville et au soleil. S'adr. au bureau d'avis.
62. Dès aujourd'hui ou pour la St. Jean, deux chambres meublées, dans la maison de M^{me} la ministre Petitpierre, rue Fleury. S'adr. à elle-même.
63. Chez M^{me} Petitpierre-Dubied, au Faubourg, deux chambres meublées, ensemble ou séparément; et aux Chavannes, une écurie et une chambre.
64. Pour la St. Jean, une boutique bien éclairée, avec un caveau, occupée par M. Fd. Gacon, sellier, pouvant servir à tout établissement; une forge avec boutique et caveau, occupée par M. Fréd. Schorpp, maître serrurier. De plus, un appartement composé de deux chambres chauffées par un seul fourneau, cuisine et portion de galetas, et deux chambres chauffées par un seul fourneau, très-bien éclairées. S'adr. pour le tout, à Henri Mermin, cordonnier, à la Grand'rue.
65. Le premier étage du n° 2, à Auvernier. S'adresser, pour le voir, à M^{mes} Dubois qui l'occupent, pour le prix à M. Chaillot, à Lignières, qui le possède.
66. Pour la St. Jean, une chambre à feu, au Neubourg. S'adr. à Dl. Reinhard.
67. Pour le 15 de ce mois, deux chambres meublées. S'adr. à F. Mann, à la Grand'rue.
68. Pour la St. Jean, une grande chambre à fourneau, bien éclairée, portion de cuisine et de galetas. S'adr. au bureau d'avis.

A A MODIER.

69. Pour une ou plusieurs années, un pré d'environ six poses, produisant foin et regain, d'un accès facile, situé au Val-de-Ruz, près de Fontaines. S'adresser au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

70. On demande pour la St. Jean, une excellente cuisinière, à laquelle on serait disposé de donner un fort gage, mais il est inutile de se présenter sans être muni de certificats satisfaisants sous tous les rapports. S'adr. au bureau d'avis.
71. On demande pour la St. Jean, une bonne servante, munie de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

72. On désirerait, pour un magasin de modes de la Chaux-de-Fonds, une apprentie; les conditions seraient avantageuses, selon la position des parens de la jeune personne, de laquelle on exigerait qu'elle sût bien coudre, eût de bonnes mœurs et de la fidélité. On s'arrangerait aussi d'une assujettie, soit personne qui ait déjà travaillé dudit état. S'adresser, pour plus amples informations, à M^{les} Roy, tapissières, à Neuchâtel.
73. On désire trouver une bonne domestique, dans une famille où il y a des enfans. Il est essentiel qu'elle sache bien faire une cuisine simple. Nulle ne doit se présenter sans de bonnes recommandations. S'ad. au bureau d'av.
74. La veuve Court se recommande au public pour la couture, le tricotage et pour travailler le crin et la laine; les personnes qui l'honoreront de leur confiance seront satisfaites à tous égards. Son domicile est au second étage, maison neuve, au Faubourg.
75. Zimerly, armurier, nouvellement établi en cette ville, se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, elles auront lieu d'être satisfaites sous tous les rapports. On trouve chez lui des carabines neuves et des fusils de chasse qu'il a confectionnés lui-même et qu'il cédera à des prix satisfaisants. Sa demeure est au Neubourg, n° 219.
76. Un homme d'environ 40 ans, célibataire, et tenant à une famille respectable, désirerait trouver un emploi, soit dans le commerce dont il connaît à fond les diverses branches, soit dans quelque autre carrière. Il parle et écrit le français, l'allemand, l'anglais et l'italien. Il se prêterait à entreprendre des voyages, même les plus lointains, s'il y avait convenance réciproque; et il serait en disponibilité immédiate. S'adr. au bureau d'avis.
77. Une jeune fille qui a déjà servi et qui est munie de très-bons certificats, désirerait se placer comme seule servante dans un petit ménage, ou comme bonne d'enfans. Elle préférerait une place hors de la ville. S'adr. à Nicolas Wittwer, rue des Chavannes, n° 311.
78. On demande, dans une maison de la campagne, pour la St. Jean prochaine, une personne de l'âge de 24 à 40 ans, pour faire le ménage de deux personnes; il conviendrait qu'elle sût lire, écrire et un peu calculer, pour pouvoir servir dans une petite boutique; mais on exige qu'elle ait de bons témoignages de moralité et surtout qu'on puisse compter sur sa fidélité. S'adresser au plus tôt, au bureau d'av.
79. On demande, pour entrer pendant le courant de Mai, un ouvrier boulanger, connaissant bien son état et qui sache parler l'allemand et le français; il est inutile de se présenter sans être muni de bons renseignements. S'adresser chez M^{me} Petitpierre, rue Fleury, maison Duval, à Neuchâtel, qui indiquera.
80. Un jeune homme de 17 1/2 ans, sain et de bonne volonté, muni de bons témoignages, déjà un peu au fait du service, désire trouver une place de domestique dans une bonne maison. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

81. On a trouvé, jeudi 10 courant, sur la route neuve, 4 chaises empaillées. La personne qui les a perdues, peut les réclamer, en les désignant et contre les frais, au bureau d'avis.
82. Il s'est trouvé, dans une lessive qu'on a séchée au bord de la promenade noire, un fourreau de duvet, presque neuf. La personne à qui il appartient peut le réclamer, en le désignant, au bureau d'avis.
83. On a perdu, de Neuchâtel au Mail, un couteau à greffer, avec son étui en bois. On prie les personnes qui l'ont trouvé, de le remettre à M. de Pury-Chatelain, qui sera reconnaissant.
84. On a perdu, samedi 12 courant, depuis Neuchâtel à Boudevilliers, une anglaise grise. La rapporter, contre récompense, à Charles Perregaux, au dit Boudevilliers.

AVIS DIVERS.

85. La Société des régents du Pays offre en prêt la somme de 80 ou 100 louis. S'adr. à MM. Jacot, à Boudry; Vespy, à Couvet; Breguet, à la Sagne; Girard, à Savagnier; Borel, à Neuchâtel, et au soussigné, à St. Blaise.
Ch^s Eug. TRIPET, caissier.
86. L'examen de la régence du Pasquier, ne pouvant pas avoir lieu le 30 Avril, jour pour lequel il avait été annoncé, est renvoyé au lundi cinq Mai suivant. MM. les instituteurs auxquels ce poste pourrait convenir, sont priés de vouloir bien annoncer leurs vues et remettre leurs papiers à M. Berthoud, pasteur de Dombresson.
87. On désirerait trouver en ville, une pension pour trois ou quatre jeunes gens, de préférence dans une famille bourgeoise où ils fussent nourris, logés et blanchis, et dans laquelle ils pussent trouver compagnie dans leurs momens de loisir. S'adr. au bureau d'avis.

MÉLANGES.

Improvisation.

M. Eugène de Pradel est, sans contredit, un des hommes les plus étonnans de notre époque, sous le rapport du talent de l'improvisation; peut-être n'en eut-il jamais d'égal en ce genre. Tragédies, chansons, impromptus, compliments, etc., tout cela n'est pour lui qu'un jeu et l'affaire d'un instant. Voici sa dernière improvisation. Parmi les bouts-rimés qu'on lui avait donnés à remplir étaient ceux-ci: *Cratère, chalcure, mystère, voleur, bêche, liberté, crèche et pauvreté.*

Il les remplit de suite et sans aucune préparation ni hésitation de la manière suivante:

Enfant, tu vas grandir, ton cœur a son . . . *cratère*
D'où l'amour dans ton sein soufflera sa . . . *chalcure*;
Ce dieu pour les amans a plus d'un doux . . . *mystère*.
Mais prends garde à l'amour, l'amour est un . . . *voleur*.
Fuis l'éclat, sois heureux à côté de ta . . . *bêche*;
Et si tu perds ta . . . *liberté*,
Ah! dors en paix du moins sur le foin de ta *crèche*,
Et soit fier de ta . . . *pauvreté*.

Ce morceau fut fort applaudi, mais ce n'était pas tout. L'habile improvisateur venait, en débitant ces vers, d'apercevoir un sujet tout autre sous les mêmes rimes proposées. L'attention ayant redoublé, voici le

petit poème que débita sur-le-champ M. Pradel:
Sur le mont sourcilieux, qui n'a pas de . . . *cratère*,
De sa religion répandant la . . . *chalcure*,
Et fondant son plus beau . . . *mystère*,
Un dieu voulut mourir à côté d'un . . . *voleur*;
Il dédaigna le sceptre, il honora la . . . *bêche*;
Il jeta sur le monde un grain de . . . *liberté*,
Se fit craindre des rois au sortir de la . . . *crèche*,
Et vécut dans la . . . *pauvreté*.

La ronde des morts.

Un musicien de Lyon revenait seul, à deux heures du matin, d'une maison de campagne où l'on avait donné un grand bal. Il s'y était si copieusement désaltéré, qu'il voyait double et marchait de travers. Son ivresse augmentant par l'effet de l'air, il trébuchait à chaque pas et n'en chantait pas moins à gorge déployée. Tout-à-coup, au détour d'un chemin, des voleurs vinrent lui demander la bourse ou la vie; comme il n'opposait aucune résistance, il ne reçut ni coups ni mauvais traitemens, mais il fut entièrement dépouillé et laissé sur la grande route. L'ivresse, la fatigue et la difficulté de se retirer, l'engagèrent à prendre là un peu de repos, et il s'endormit profondément.

Une heure après, le charriot de l'hôpital de Lyon vint à passer, chargé de morts que l'on conduisait au cimetière de la Madelaine. En approchant du musicien endormi, les chevaux s'arrêtèrent; le cocher, qui les avait déjà laissés long-temps reposer à la porte du cabaret, les fouetta vainement et ne peut les faire avancer. Enfin, il entre en colère, il jure de toutes ses forces et leur applique maints coups de fouet. Peine inutile! les chevaux se cabrent, et le chariot est renversé. Cet incident força le conducteur de se calmer et de donner à ses chevaux le temps de reprendre haleine pendant qu'il ramasserait les corps morts.

Comme celui du musicien était nu et qu'il y allait sans compter, il le prit avec les autres et le jeta dans le chariot, après quoi il continua sa route sans obstacle.

Mais les secousses de la voiture ébranlèrent l'imagination de l'ivrogne; il se mit à rêver; et son rêve lui rappelant les divertissemens du bal où il avait si bien bu, il porta des santés, et commanda les figures d'une contredanse, parlant à haute voix et variant ses tons, suivant qu'il était plus ou moins agité; de sorte que le cocher entendit bientôt crier derrière lui: *En avant deux! la chaîne des dames! balancez!* etc., comme si la ronde des morts était commencée.

Ces clameurs, qui semblaient partir de plusieurs bouches, épouvantèrent à tel point le pauvre conducteur, qu'à l'entrée du cimetière, il laissa là son charriot et se sauva en criant au fossoyeur: *Enterrez-les vite, car ils parlent tous et pourraient bien revenir!* Le fossoyeur, étonné, examina soigneusement tous ces morts les uns après les autres. Heureusement pour notre musicien, cet artiste de cimetière ne croyait point aux revenans; il trouva l'ivrogne encore chaud, le coucha dans son lit, lui laissa le temps de reprendre sa raison, et lui prêta le lendemain un de ses habits pour retourner en ville.

La mariée tombée du ciel.

Mademoiselle Elisa Garnerin, fille du grand aéronaute de ce nom, vient d'épouser, à New-York, un riche banquier américain, à la campagne duquel elle était descendue en ballon, quinze jours auparavant. Après la signature du contrat, le banquier américain dit gaiement à ses amis: *Voilà une femme qui m'est tombée des nues.*

88. L'assemblée annuelle de la Société des Missions, aura lieu à Neuchâtel, le vendredi deux Mai, à 10 heures du matin.

89. Stoll, tisserand, ayant appris que de faux bruits s'étaient répandus qu'en quittant Neuchâtel il allait en Amérique, il prie le public de ne pas y ajouter foi; au contraire, son but n'est que de s'établir dans une campagne près de la ville, pour la santé de sa malheureuse famille, où il tâchera de soigner, comme du passé, tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier. Il reste à Neuchâtel jusqu'à la St. Martin.

90. Les personnes qui désireront passer quelques mois d'été à la campagne, pourront avoir des chambres et la pension en même tems, dans une maison à Auvernier, ayant la vue du lac et des Alpes. S'adresser à Louis Ecuyer, au dit Auvernier, qui désirerait avoir deux ou trois pensionnaires, soit filles ou garçons, à un prix raisonnable.

91. Pour entrer d'ici à la fin de Mai, on demande un bon sommelier, qui connaisse bien le service de la table et qui sache parler allemand et français; il est inutile de se présenter sans de bons témoignages. S'adr. chez M^{me} Petitpierre, rue Fleury, maison Duval, en ville.

92. Jean Fitzé, peintre et vernisseur, nouvellement établi en cette ville, se recommande à l'honorable public pour tout ce qui concerne son état. Il passe les chambres en couleurs, peint armoires, tableaux avec lettres d'or ou en couleurs, imite sur le sapin toutes sortes de bois, etc.; le tout dans les prix les plus modérés. Son atelier est dans la cour de M. de Marval, rue des Balances.

93. D.-F. Willefort renouvelle l'avis qu'il a déjà eu l'honneur d'adresser au public dans la feuille du 16 Janvier dernier; il continue à tenir des chevaux en pension, à un prix raisonnable, et aurait encore place pour quelques-uns. On peut prendre des informations chez les propriétaires de ceux qu'il soigne maintenant. — Le même offre à vendre un cheval âgé de 4 ans, propre pour le paysage. Son établissement est rue Fleury, cours et écuries de M. de Marval.

94. La famille Meyrat ayant désiré répondre aux vues d'intérêt public, surtout envers la classe indigente de ce pays, des maisons généreuses, qui, l'année dernière lui avaient fait pour cet objet une légère avance, leur annonce qu'elle a déjà commencé une école d'enseignement pour la fabrication entière des chapeaux de Dames et casquettes de paille, à Auvernier; 8 élèves de 12 ans environ, placés aux frais des Dames de Colombier, pris dans les familles nombreuses et peu aisées, y sont occupés depuis un mois au tressage et à la couture, et quelques-uns d'entr'eux y ont déjà fait en si peu de tems un tel progrès, qu'ils vont se trouver en état de confectionner des chapeaux et casquettes en entier; chaque village pourra de cette manière se suffire à lui-même, et quant aux qualités supérieures, la fabrication dirigée par les fondateurs laissera, tant pour la beauté de l'exécution que pour le goût, et même pour les couleurs qui sortiront aussi de la teinturerie du pays, peu de chose à désirer: ce sera depuis la matière première à la confection entière, une industrie complètement nationale. On annonce en même tems que, pour les écoles d'enseignement dans le Pays, on s'éloignera des localités qui fournissent des ouvriers aux autres industries et manufactures du pays, afin que l'une ne puisse pas nuire à l'autre.

Le seul dépôt en ville des chapeaux et casquettes de cette fabrication, sera dans le magasin de M. Baumann-Peters, sous l'hôtel du Faucon, qui espère que la fabrication soignée de cette marchandise et la modération des prix, lui méritera la confiance du public. On se réfère au surplus à l'annonce déjà faite dans la feuille d'avis du 23 Janvier 1834.

95. La Commission d'éducation du Locle demande, pour tenir une école de petits enfans des deux sexes, une institutrice qui leur enseigne la lecture, les élémens de l'écriture, et qui sache les instruire et les occuper d'une manière utile et agréable, comme cela se fait dans les écoles dites *enfantines*. L'école sera ouverte le 1^{er} Août prochain; on n'y recevra pas d'enfans au-dessous de l'âge de 5 ans. Le traitement annuel de l'institutrice sera de vingt louis; elle donnera 30 heures de leçons par semaine. Les personnes qui auraient des vues sur ce poste, sont invitées à l'annoncer et à envoyer leurs certificats à MM. les pasteurs Andrié ou de Géliou, avant le 8 Mai prochain, jour où l'on décidera si les aspirantes seront astreintes à subir un examen. L'institutrice choisie pourra être appelée, sans frais pour elle, à visiter pendant quelques semaines une école enfantine dans un pays voisin. Locle, le 8 Avril 1834.

Le secrétaire de la Commission,
J. VOUMARD.

96. Les demi-toises pour affocage de bourgeois résidant en ville, continuent à se délivrer le jeudi dans le bureau Wavre, rue St. Maurice.

97. La régence de Fleurier, annoncée vacante par cette feuille, ayant été confiée à Monsieur Magnin, MM. les régens qui pourraient avoir des vues sur ce poste, sont avertis qu'il est inutile de se présenter, et que l'examen fixé au 2 Mai prochain n'aura pas lieu.

J.-L^s BERTHOUD, *secrét. de commune.*

98. La Commune de Hauterive fera ouvrir, le 28 courant et jours suivans, le four à chaux qu'elle a fait établir dans sa forêt au-dessus du Bois-l'Abbé; ceux qui voudront s'en procurer devront se faire inscrire chez le gouverneur de commune, J.-J. L'Ecuyer. Le prix est fixé à 24 batz le tonneau.

Par ordonnance,
Le secrétaire-de-Commune,
C.-G. HEINZELY.

99. Les maîtres bateliers qui seraient dans l'intention de se charger du transport des tourbes pour la fabrique de Cortaillod, pendant l'année courante, sont invités à faire connaître leurs conditions à MM. Vaucher, DuPasquier et C^{ie}, à Cortaillod.

100. Des personnes très-honnêtes d'une ville de la Suisse allemande, désireraient placer en ville, leur fils âgé de 13 ans, en échange d'un garçon ou d'une fille à-peu-près du même âge. On pourrait être sûr que l'enfant serait aussi bien soigné qu'à la maison. S'adresser, pour d'autres renseignemens, à Auguste Henriod, à l'ancien hôtel-de-ville.

101. On offre en prêt une somme de mille francs du Pays, moyennant sûretés suffisantes. S'adr. au greffe de la Côte, qui indiquera.

102. Quiconque voudra faire visite à Jossaud, sera tenu: de le lui déclarer par écrit trois jours d'avance: d'en fixer le sujet et la durée. L'article 106 de la feuille d'avis du dix Mars dernier est révoqué.

YOSSAUD 88r
D

Départ de voitures.

103. Jean Scherrer, maître voiturier, partira dans le courant du mois d'Avril pour la Hollande avec deux voitures, l'une par Carlsruhe, Francfort, Cologne, etc., et l'autre par Paris; et, suivant le désir de M^{rs} les voyageurs respectifs, une troisième pour une autre destination. L'on prie de s'adr. à M. H. Schauenberg, à Berne.

A vendre au bureau d'avis:

ESSENCE DE LENTISQUE

pour blanchir les dents sans en altérer l'émail.

Prix 30 batz de Suisse le flacon.

Certificat: » L'essence de lentisque possède au plus haut degré la propriété de blanchir les dents sans en altérer l'émail, de fortifier les gencives, d'en aviver le tissu et de donner beaucoup de fraîcheur à la bouche. Ces résultats m'ont été fournis par plusieurs personnes, qui, sur mon conseil, ont fait usage de cette essence dentifrice.

» Paris, le 25 Janvier 1833.

» Signé: BERTHIER, docteur en médecine de la faculté de Paris. »

TAXE DU PAIN, dès le 11 Novembre 1833.

Le pain mi-blanc à 4 cr. la livre.
Le pain blanc à 5 cr. »
Le petit-pain de demi-batz doit peser $5\frac{1}{4}$ onces.
Celui d'un batz. $10\frac{1}{2}$ »
Celui de six creutzers 18.

TAXE DES VIANDES,

dès le 7 Avril 1834.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
Le bœuf à 10 cr. | Le veau à $8\frac{1}{2}$ cr.
La vache à 9 cr. | Le mouton à 11 cr.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 17 Avril.

Froment l'émine bz. 21.
Moitié-blé — » 17.
Mêle — » 15.
Orge — » 12 à $12\frac{1}{2}$
Avoine — » $8\frac{1}{2}$

2. BERNE. Au marché du 15 Avril

Froment . . . l'émine . . . bz. 17 à $17\frac{1}{2}$
Epeautre . . . — . . . » $16\frac{1}{2}$ à $17\frac{1}{2}$
Seigle — . . . » 9 à $11\frac{1}{2}$
Orge — . . . » $6\frac{1}{2}$ à 9.
Avoine le muid . . . » 55 à 80.

3. BASLE. Au marché du 18 Avril.

Epeautre, le sac . fr. 13: à fr. 15: 2.
Prix moyen — . . . » 14: 3: 1 rappes.
Il s'est vendu . . 588 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt 1765 —

NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.

AGRICULTURE.

CAUSES DE LA VÉGÉTATION, EXPÉRIENCES, ENGRAIS.

La nature du terrain et son exposition une fois bien connues, il s'agira de le préparer convenablement par des amendemens ou par des engrais.

Mais ici on sent vivement le besoin de la science pour diriger la culture : un bon cultivateur doit avoir des connaissances de chimie, de botanique, et y joindre ensuite l'expérience. Il doit savoir par exemple que les gaz qui sont dans l'air et l'eau contribuent beaucoup à la nourriture des plantes : de nombreuses expériences ont même démontré que la végétation peut avoir lieu sans le secours de la terre.

Qu'on prenne des graines bien saines, bien nettoyées, qu'on les sème dans des débris de roches siliceuses, débris qu'on peut même auparavant bien laver pour enlever jusqu'à la moindre parcelle de terre qu'on pourrait supposer s'y trouver. Si l'on entretient ce sable mouillé par un peu d'eau distillée, les graines germeront, la plante poussera et fructifiera comme elle l'eût fait dans la terre, excepté toutefois qu'elle n'acquerra pas autant de vigueur. Cependant le sable est bien pur, l'eau étant distillée est également bien pure, et ne sert qu'à entretenir la fraîcheur de la plante et à lui fournir l'eau qui entre dans sa constitution. Il faut donc reconnaître que cette plante a puisé sa nourriture dans l'air et dans les gaz auxquels elle peut être unie.

Si l'on veut répéter l'expérience ci-dessus, il faudra semer du cresson d'eau sur du coton mouillé ou placé dans un vase plein d'eau. Au bout de quelques jours on aura un très-beau champ de cresson poussant vigoureusement sans terre. Il en serait de même de presque toutes les autres semences, mais il faudrait plus de temps pour obtenir le résultat.

Nous ne devons guère être surpris de cela : ne voyons-nous pas tous les jours de grands arbres pousser sur des murs où il y a à peine un ou deux pieds cubes de poussière, sur des rochers nus offrant quelques crevasses contenant bien peu de terre, et des forêts superbes croître dans des sables presque purs ? Il existe même au Paraguay et à Buenos-Ayres, en Amérique, des plantes qui vivent sans terre : on les attache au balcon d'une croisée, elles y végètent très-bien, en tirant leur subsistance de l'atmosphère.

Il ne faut pas conclure de ce qui précède que la terre est inutile à la végétation ; au contraire elle fournit à la plante le complément de la nourriture qu'elle tire de l'atmosphère. Mais il faut conclure qu'on se trompe par exemple grossièrement en croyant augmenter les pommes-de-terre, les betteraves et autres racines par la coupe des feuilles et des tiges : cette coupe, en forçant la racine à ne tirer sa nourriture que de la terre, tendrait aussi à épuiser davantage le terrain.

Parmi les gaz qui contribuent le plus à la végétation, et le gaz acide carbonique, le même gaz asphyxie l'homme qui a le malheur de le respirer pur. Ce gaz s'exhale des fleurs, des plantes, et c'est précisément ce qui rend dangereuse la présence des fleurs dans une chambre à coucher.

Les plantes cependant ne se nourrissent pas de la même manière à toutes les époques de leur croissance : ainsi les graines ne germeraient pas si elles étaient dans le gaz carbonique pur, au contraire elles pourriraient ; elles ont besoin pour germer de la présence de cette partie de l'air appelée *oxygène*.

Comme tous les engrais ne contribuent à la nourriture des plantes qu'en leur fournissant des gaz ou bien des matières destinées à être transformées peu à peu en suc, on peut, dit Davy, célèbre chimiste anglais, en déduire des idées générales sur les meilleures méthodes de conserver et d'appliquer ces engrais.

Toutes les récoltes qu'on destine à améliorer le terrain doivent donc être enterrées au moment qu'elles sont en fleur, parce que c'est l'époque où elles remplissent mieux les fonctions exprimées plus haut, et elles atteindront d'autant mieux le but que leurs feuilles auront été mieux garnies.

Les herbes marécageuses, les racines des fossés et toutes les matières végétales fraîches n'exigent aucune préparation pour se convertir en engrais : elles se décomposent peu à peu dans l'intérieur de la terre.

Les marcs des graines à huile, les eaux dans lesquelles on fait rouir le chanvre et le lin doivent être employés de suite, ainsi que toutes les variétés qui donnent beaucoup de gaz carbonique.

Les boues des rues, des chemins, les balayures des maisons sont formées d'engrais différens. Elles sont communément employées comme il convient sans avoir subi de fermentation.

La suie, est un excellent engrais qui s'emploie sec et n'exige aucune préparation : on le jette dans la terre en même temps que la semence.

Les fumiers de paille sont généralement soumis à la fermentation : cette méthode n'est pas toujours bonne. Les fumiers fermentés et décomposés conviennent mieux aux plantes à petites graines, telles que les navets, les carottes ou *patténades*, les trèfles, etc. Les fumiers frais conviennent mieux à la pomme-de-terre, aux récoltes de céréales.

Les fumiers fermentés agissent plus promptement, et, si l'on n'a en vue que la récolte prochaine, ils sont préférables. Les fumiers frais agissent plus lentement, et, si l'on veut influer sur une suite de récoltes, ils sont préférables, pourvu qu'on les enterre immédiatement et bien à fond.

Dans les terres froides il faut fumer avec des engrais qui ont déjà subi un commencement de fermentation ; quelquefois même on est forcé d'ajouter des matières qui favorisent la décomposition des engrais, comme la chaux, la marne, etc.

Dans les terres légères et calcaires, dans les terres chaudes, dont l'action sur les engrais est prompte, il vaut mieux employer le fumier à la sortie de l'écurie,

Les engrais provenant des matières animales n'exigent d'autres préparations que d'être mêlés à de la terre convenablement divisée. On doit les employer frais ; toutefois un léger commencement de fermentation est utile en ce qu'il les dispose à se décomposer ; mais il vaudrait mieux qu'il n'y eût pas de fermentation que d'en avoir une trop forte, qui n'a d'autre effet que de perdre les parties les plus actives.

Ces dernières matières, décomposées à la surface de la terre, sont pernicieuses à la santé ; décomposées dans le sein de la terre, elles sont éminemment utiles : ce qui eût offensé les sens, altéré la santé, se change par une opération insensible en plantes aussi belles que précieuses ; des gaz fétides donnent naissance aux parfums, des principes empoisonnés engendrent les substances dont l'homme et les animaux se nourrissent.

Un autre inconvénient de la fermentation anticipée est la perte de la chaleur, qui, si la fermentation eût eu lieu dans la terre, aurait aidé les semences à germer.

Une grande objection élevée contre les fumiers non fermentés, c'est qu'ils développent avec force les mauvaises herbes dans tous les endroits où on les applique ; ce qui fait sentir la nécessité d'en employer qui ne contiennent pas de mauvaises graines, lorsqu'on les applique avant la fermentation.

Quand on met sur les prairies des fumiers qui ne sont que légèrement décomposés, il faut aussitôt que l'herbe pousse avec vigueur, en rassembler les débris au moyen du rateau et les reporter dans la basse-cour. En suivant cette méthode, on ne fera aucune perte, et la culture sera propre et économique.

Il importe donc de savoir traiter convenablement les fumiers : si on les laisse exposés à l'action du soleil, ils redeviennent peu à peu de la paille sèche ; si on les laisse noyés dans des mares d'eau, il se délavent et perdent toute leur force.

Le choix des lieux où les engrais sont déposés est important. On les tient à l'abri, sous un toit de chaume par exemple, protégés contre l'ardeur du soleil par un mur au midi, et placés dans un lieu pavé en pierres plates. Des conduits, qu'on garnit de branches afin d'empêcher que le fumier qu'on met dessus ne les bouche, doivent aboutir au centre pour ramasser les eaux du fumier, qu'on enlève et qu'on distribue ensuite sur les terres. On voit trop souvent ces liquides négligés et totalement perdus.

PEINTURE FACILE ET ÉCONOMIQUE A LA POMME-DE-TERRE.

Les pommes-de-terre, quelle que soit leur espèce, sont cuites à l'eau ou à la vapeur, ensuite épluchées ; on les écrase toutes chaudes, on y ajoute de l'eau bouillante (quatre fois leur poids environ) ; on passe au tamis la bouillie qui en résulte. D'un autre côté, on prépare une bouillie épaisse avec du blanc d'Espagne (carbonate de chaux), deux fois et demie le poids de la pomme-de-terre ; on délaie dans près de deux fois son poids d'eau ; on passe au tamis afin de séparer tous les corps étrangers. On mêle ensemble les deux bouillies ainsi préparées ; on brasse bien tout le mélange, qui est alors prêt à être employé. Pour en faire usage, il suffit de tremper dans la préparation un gros pinceau, dit *brosse*, et d'en mettre deux ou trois couches successives sur les murailles.

M. Cadet de Vaux a observé que cette peinture sèche très-promptement : appliquée sur le bois, sur la pierre, sur le plâtre, elle ne s'écaille pas et ne devient nullement poudreuse. Pour la colorer en rouge, en gris, en brun, en jaune, il suffit d'y ajouter des ocres rouges ou jaunes, du noir de fumée, etc., et de mêler le tout ensemble.

La peinture à la pomme-de-terre est vraiment économique, puisqu'elle revient environ à 2 centimes la toise carrée de superficie : elle pourra donc être employée avec avantage pour badigeonner les murailles des maisons et des chaumières, les intérieurs des casernes, des chambres de paysans, etc. ; elle trouvera de fréquentes applications dans les constructions rurales.

Un autre moyen pour avoir une peinture de belle apparence, durable et peu coûteuse, qui offre le coup d'œil de la peinture à l'huile, consiste à employer la fécule, ou partie farineuse de la pomme-de-terre.

On fait, selon la quantité voulue, une bouillie légère de fécule de pomme-de-terre. Quand elle est bien cuite, on la retire du feu et on y mélange une bouillie faite avec du blanc d'Espagne et un huitième de chaux pure et éteinte que l'on colore à volonté par des substances désignées plus haut.

Cette couleur est peu dispendieuse, très-belle et bien plus durable que les peintures ordinaires à la colle. On peut en donner une ou plusieurs couches. Si l'on veut qu'elle ait plus de ressemblance avec la peinture à l'huile, on prend des blancs d'œufs que l'on coupe dans une partie égale d'eau et que l'on étend par-dessus avec un pinceau, en guise de vernis.

MOYEN DE DONNER UNE FORCE PLUS GRANDE AUX CENDRES POUR LES LESSIVES.

Ce moyen consiste à mouiller les cendres et à en former un tas sur du bois disposé dans le foyer et à mettre le feu à ce bois. Les cendres fortement chauffées acquièrent une grande force, qui tourne au profit de la lessive, et qui ne les empêche pas d'être ensuite un très-bon engrais.

ENCRE POUR MARQUER LE LINGE.

Acétate de manganèse cristallisé, de couleur rouge, une once ; faites dissoudre ce sel dans trois onces et demie d'eau distillée, voilà pour l'encre. Avant de se servir de cette encre, il faut préparer le linge au moyen du mélange ci après :

Une once six gros de prussiate de potasse.

Deux gros de gomme arabique en poudre.

Faites dissoudre dans de l'eau distillée, et imbitez avec cette solution la partie du linge destinée à être marquée. Lorsque le linge est sec, lustrez avec un morceau d'os, et écrivez avec une plume garnie de l'encre ci-dessus. Lorsque les lettres sont sèches, touchez à l'aide d'un pinceau trempé dans une solution de potasse caustique, et d'eau distillée. Après quelques instans, ces caractères prennent une belle couleur noire qui est inaltérable.

DE LA CHAMBRE DE CHARITÉ DE L

DU 1^{er} MAI 1833 AU 30

RECETTES.

Don annuel du Conseil-Général, provenant des revenus de la succession de Monsieur le Baron de Pury	£.	6048	—	—	—	En arge	
Intérêt d'un an, à 4% l'an du capital actif.	£.	7262	7	6		marié	
Produit des troncs dans les temples	»	1866	15	—		2 ^o au	
Produit de la collecte de Pâques, faite annuellement en ville	»	4055	7	—		temer	
Produit des sachets de l'Eglise allemande	»	193	3	6		Subside	
Produit du travail des pensionnaires à l'hôpital	»	442	19	—		Entretie	
Ventes d'effets délaissés par des personnes assistées	»	106	19	6		Huissier	
Remboursement des Communes et de divers particuliers des assistances faites en commun	»	1875	3	—		Secrétaire	
	»				15802	14	Médecin
	£.				21850	14	
Excédant de la dépense en regard	»				5336	15	En arge
	£.						En habi
							Malades
							Remédes
							aits
							A quatr
	£.				27187	9	
Au 30 Avril 1833 le Fonds capital montait à	£.	185338	12	—			Au fond
Il se composait :							Il faut a
1 ^o Des capitaux actifs (compris deux actions des Salines de l'Est qui ont coûté F. 12000 de F ^{ce}) montant à	£.	180408	—	6			Ce qui
2 ^o Des capitaux inactifs, savoir : bois et habillemens en magasin, mobilier, argent en caisse, etc.	»	4930	11	6			Mais il f
Total	£.	185338	12	—			Ce qui
							Ensorte

Le Compte ci-dessus est fidèlement extrait des livres et registres

Ce qu'atteste le Président de la Cham



CHARITÉ DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL,

1833 AU 30 AVRIL 1834.

		DÉPENSES.				
		ASSISTANCES ORDINAIRES.				
5048		<i>En argent, 1^o aux pauvres vieillards, veufs ou célibataires, hommes et femmes mariés ou non mariés, et enfans, tant en ville que dans le reste du pays; 2^o aux bourgeois à l'étranger; et 3^o à diverses familles bourgeoises conjointement avec les Communes dont elles font aussi partie.</i>	Total .	£.	10987	13 —
		Subsides en pain aux pauvres de la ville	»		1024	16 6
		Entretien de 10 pensionnaires à l'hôpital	»		2629	11 —
		Huissier, infirmière et éclairage de l'hôpital	£. 396 » 8 ^s			
		Secrétaire et Procureur de la Chambre.	» 302 » 8 ^s			
		Médecin et chirurgien de la Chambre	» 252 » —			
5802	14 6		»		950	16 —
850	14 6			£.	15592	16 6
		ASSISTANCES EXTRAORDINAIRES.				
336	15 —	En argent, dans le pays et à l'étranger	£.	6945	9 6	
		En habillemens	»	1297	—	
		Malades à l'hôpital 3331 journées	»	2043	8 —	
		Remèdes fournis par la pharmacie à l'hôpital	»	433	4 —	
		dits id. à domicile	»	438	15 6	
				£.	11157	17 —
		ASSISTANCES DU COMITÉ SECRET.				
		A quatre personnes depuis le 1 ^{er} Mai 1833 au 30 Avril 1834.	»		436	16 —
187	9 6				Total de la dépense	£. 27187 9 6
338	12 —	Au fonds capital au 30 Avril 1833, montant comme en regard à	£.	185338	12 —	
		Il faut ajouter pour 14 legs reçus pendant l'année	»	3009	12 6	
		Ce qui le porte à la somme de	£.	188348	4 6	
		Mais il faut en déduire l'excédant de la dépense ci-dessus	»	5336	15 —	
		Ce qui réduit le Fonds capital au 30 Avril 1834 à	£.	183011	9 6	
		Ensorte que le déficit réel de cette année est de	£. 2327 » 2 » 6.			

des livres et registres de la Chambre de Charité de Neuchâtel.

Président de la Chambre et du Comité,

DE PERROT-REYNIER.

Imprimerie de C.-H. WOLFRATH.